



M. Philippe Gmür
Chef de service
Développement territorial
Département de l'intérieur
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Mont-sur-Rolle, le 30 août 2013

Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015

Monsieur le Chef de service,

Le Comité de l'AdCV vous remercie de l'avoir associé à la consultation citée en titre et vous livre ci-après ses réflexions.

Mise à part la dénomination du projet d'agglomération « Grand Genève » bien peu appréciée en terre vaudoise, la répartition des projets et de leur financement nous semble légitimes.

Les crédits valdo-genevois s'élève à quelques 22% de la manne fédérale et semblent conformes. Nous en aurions demandé plus en rapport aux nécessités actuelles ainsi qu'au parcimonieux soutien antérieur.

S'agissant de la proportion interne (Lausanne-Morges, Yverdon et Genève) liée aux besoins des populations concernées, celle-ci nous paraît adéquate, pour autant que les CHF 197,60 millions correspondent bien aux prestations valdo-genevoises.

Veillez croire, Monsieur le Chef de service, à notre parfaite considération.

Association de Communes Vaudoises
AdCV

Le Secrétaire Général
Michel Darbre